

Point de vue

Bertrand Pancher,
Président de l'Association
« Décider ensemble »



Association « Décider ensemble »

Bertrand Pancher est l'un des spécialistes dans le domaine de la démocratie participative pour les élus locaux. Il a été Conseiller Technique au débat public au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) et suit actuellement le développement économique et les politiques liées à l'environnement et au Développement Durable de la Communauté de Communes de Bar le Duc qu'il préside. En 2005, il décide de créer l'association « Décider ensemble ».

Pourquoi avoir pris la décision de créer cette association ? Qu'espérez-vous obtenir ?

Cette initiative est le fruit d'un constat : l'impossibilité de changer nos méthodes de décisions par le haut. On ne change pas les méthodes de décisions par des directives, ni même par des lois. Le vrai problème est de changer de culture. Le débat public c'est d'abord un savoir-être avant un savoir-faire.

Ce constat personnel a été très vite partagé par le MEDD qui m'a incité à mettre en place une structure dédiée, à condition qu'elle soit partagée par un certain nombre d'acteurs. La richesse de « Décider ensemble » c'est en effet de réunir des acteurs très différents : élus locaux de l'opposition et de la majorité, grandes entreprises publiques et privées, associations environnementales, défense des consommateurs avec la présence d'un collège scientifique qui réunit un certain nombre d'experts français spécialisés dans le domaine de la prise de décision.

L'objectif est simple : créer une dynamique entre différents acteurs afin de leur faire prendre conscience de la nécessité de se dépasser, de mutualiser des outils qui ont fait leur preuve et de permettre à chacun de s'approprier des bonnes pratiques de concertation dans notre pays.

N'est-ce pas contradictoire par rapport à la démocratie représentative ?

La démocratie participative n'est pas en opposition avec la démocratie représentative ; elle est complémentaire. Il n'est pas question de faire prendre les décisions directement par la population. Elles restent aux mains des maîtres d'ouvrage publics et privés, des Elus, mais doivent intervenir à la suite d'un processus de participation qui permet d'éclairer les choix. C'est ce qui fait la différence. Le décisionnaire s'appuie sur des débats, des avis contradictoires et se laisse le temps de la concertation avant la prise de décision en acceptant éventuellement de modifier son projet en cours.



Quelle est la différence avec la procédure officielle existante pour les installations classées par exemple ?

Dans le domaine des installations classées, la réglementation est tellement verrouillée d'un point de vue juridique qu'elle n'ouvre que très rarement les portes de la concertation, bien au contraire. On distingue deux cas de figure : la procédure de saisine de la Commission Nationale de Débat Public pour des projets d'ouvrages publics conséquents. Cette démarche très lourde concerne une quinzaine de grands dossiers d'équipements d'infrastructures en France. Elle présente cependant comme avantage d'organiser des vrais débats. Pour les autres projets, beaucoup plus nombreux en lien avec l'environnement, ils sont intégrés dans le cadre des procédures d'enquêtes publiques très réglementées. Ces enquêtes publiques n'intègrent que rarement des procédures de concertation car elles ne sont pas prévues dans les textes réglementaires. Les commissaires enquêteurs ne disposent pas de moyens pour mener à bien ce type de pratiques. Enfin de grands sujets restent totalement absents des procédures : la chimie, les nanotechnologies, les OGM...

Que peut vous apporter une société comme Novergie au sein de votre association ?

Novergie nous a permis d'initier ce projet en nous faisant confiance. Novergie a une pratique intéressante dans le domaine de l'environnement à travers son expérience en matière d'incinération et de production d'énergie. Dans ce domaine spécifique, nous sommes souvent confrontés à des polémiques liées à une méconnaissance des impacts des équipements et une absence de pratiques de concertation avec les parties prenantes.

Le fait d'avoir la présence de Novergie à nos côtés nous permettra également de nous appuyer sur les bonnes pratiques de ce groupe, d'échanger, d'améliorer l'existant, de bénéficier d'un retour d'expérience généralisable à d'autres opérateurs, de mutualiser nos connaissances et à terme d'initier un changement culturel dans les pratiques de concertation.